

# BULLETIN

## DU

# COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1886. — FÉVRIER.

---

---

### LISTE DES MEMBRES DU COMICE

ADMIS DANS LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1886.

MM. Charles Roy, 10, rue Bonne-Louise, présenté par MM.

Boubée et Gicqueau.

Hureau, place Delorme, présenté par MM. C. Douillard  
et Figat.

J. Buffet, ingénieur, rue Babonneau, présenté par MM.  
Delteil et Pilon.

Fontaine, délégué départemental du Service du phyl-  
loxera, présenté par MM. Andouard et Arnault.

J. Le Roux, 11, rue des Cadeniers, présenté par MM.  
Andouard et Le Roux.

C. Maisonneuvé, agriculteur au Bois-Rouaud, à Chéméré,  
présenté par MM. Andouard et Dezaunay.

Alex. Grenon Saint-Georges, 14, quai Duguay-Trouin,  
présenté par MM. Andouard et Dezaunay.

**AVIS.**

MM. les Membres du Comice sont instamment priés de donner avis des inexactitudes qui auraient pu se glisser dans l'indication de leurs nom, prénoms, profession ou domicile.

---

**CALENDRIER DU CULTIVATEUR (1).**

---

**MARS.**

**Semer les froments et les avoines.** — Les semailles du blé de printemps se font ordinairement en mars, quoiqu'elles réussissent quelquefois en avril pour certaines variétés.

On emploie à l'hectare 250 litres environ.

C'est l'époque la plus favorable pour les semailles d'avoine.

Il convient de placer cette céréale après une récolte sarclée ou sur un défrichement de prairie naturelle ou artificielle.

La quantité à répandre par hectare varie de deux à trois hectolitres.

**Semer les trèfles, luzerne, sainfoin.** — Les trèfles et les graines de prairies naturelles se sèment presque toujours avec les céréales de printemps, ou sur le seigle ou le blé semés à l'automne.

La place du trèfle est dans la première céréale qui suit la jachère ou la récolte sarclée et fumée. A cette place le sol est assez riche pour assurer une belle récolte de trèfle, et il est assez bien nettoyé de plantes nuisibles pour se trouver encore dans un état satisfaisant de propreté, lorsqu'on rompra

(1) Extrait des ouvrages de M. de Dombasle.

le trèfle l'année suivante pour lui faire succéder une céréale.

On emploie 20 kilos de semence par hectare.

Le trèfle blanc est vivace et réussit beaucoup mieux que le trèfle violet dans des terrains très légers, sablonneux ou calcaires. Si on le sème seul, on met 10 kilos de graine par hectare ; mais on l'associe communément pour former des pâturages à d'autres plantes appropriées à la nature du sol et surtout à des graminées.

La lupuline est bisannuelle comme le trèfle violet. Les sols calcaires paraissent lui convenir particulièrement : elle réussit très bien dans les argiles marneuses ; on sème 20 kilos de graine à l'hectare.

De toutes les plantes dont on peut former une prairie durable, la luzerne est, sans contredit, la plus productive ; mais c'est aussi la plus exigeante sur la nature du terrain où on la place. Un sol riche, meuble, profond et non sujet à retenir l'humidité, même dans ses couches inférieures, est le seul dans lequel elle puisse prospérer et se maintenir, pendant plusieurs années ; cependant elle vient bien dans quelques sols peu profonds, reposant sur un lit de pierres calcaires feuilletées, laissant entre elles des interstices nombreux dans lesquels les racines de la plante peuvent s'insinuer.

La luzerne se sème en mars et seulement en avril, si l'on a à craindre les gelées tardives, qui peuvent lui faire beaucoup de tort. On ne doit la placer que dans un sol parfaitement nettoyé de mauvaises herbes, profondément défoncé et parfaitement amendé. 20 à 25 kilos de graine par hectare ne sont pas trop.

Le sainfoin réussit surtout dans les sols dont les couches inférieures sont calcaires, soit marneuses, crayeuses ou graveleuses, soit même composées de pierres calcaires sous une légère couche de terre, pourvu que les racines puissent s'insinuer entre les pierres ou dans leurs fissures.

La semence de sainfoin veut être enterrée beaucoup plus profondément que le trèfle. Il est important de n'employer que la semence de la dernière récolte, car celle qui est plus vieille ne gèrme pas.

On sème 4 à 5 hectolitres à l'hectare.

**Semer la vesce, les pois.** — On continue les semailles de vesces pour fourrages. La quantité de semence est d'environ 2 hectolitres par hectare. On remplace communément le quart de cette quantité par autant d'avoine ou d'orge.

Les pois réussissent généralement dans tous les sols à froment, on sème sous raies, par un labour de 8 à 9 centimètres de profondeur. Le scarificateur convient très bien pour enterrer cette semence lorsque le sol est meuble. La quantité de semence varie de 18 à 25 décalitres par hectare en raison de la grosseur des grains de chaque variété.

**Semer les carottes, panais, choux, betteraves.** — Les carottes se sèment en mars. Lorsque le printemps est froid et tardif il vaut mieux retarder cette semaille jusqu'en avril.

Un labour profond de 25 à 30 centimètres et d'abondantes fumures sont absolument nécessaires à la complète réussite de cette plante. On sème en lignes distantes de 50 centimètres et l'on enterre très peu les semences.

Le panais se sème en même temps que la carotte et sa culture est à peu près la même. Il ne craint nullement les plus fortes gelées.

La semence ne conserve sa faculté germinative que pendant l'année qui suit la récolte.

C'est l'époque la plus convenable pour semer en pépinière les choux et les rutabagas destinés à être mis en place en mai ou commencement de juin.

Les semis de betteraves en pépinière se font dans la der-

nière quinzaine de mars, lorsqu'on n'a plus à craindre de fortes gelées. Pour les semis en place, il vaut mieux attendre la première quinzaine d'avril.

**Semer les lentilles.** — Indépendamment de sa graine, qui a toujours une haute valeur, la paille de lentille fournit un fourrage qui équivaut au meilleur foin.

On met ordinairement 150 litres de graine par hectare ; si l'on cultive la petite variété, on peut diminuer cette quantité.

**Semer le lin.** — Le lin doit être exclusivement cultivé dans des terres très riches et très meubles.

Pour obtenir de belle filasse, on doit mettre de 200 à 250 litres de graine par hectare, et seulement 100 litres lorsqu'on veut obtenir d'excellente graine.

**Planter les topinambours.** — Quoique la culture des topinambours soit plus productive dans un sol riche, cependant elle s'accommode fort bien des terrains pauvres et sablonneux. Comme cette plante ne craint pas la gelée, on peut la planter dès le mois de février. La méthode de plantation est la même que pour les pommes de terre.

**Herser les céréales d'automne.** — Dans ce mois et même plus tôt, aussitôt que le sol est bien ressuyé, c'est une excellente préparation que de donner un hersage énergique au blé ; l'espèce de culture qui en résulte contribue puissamment à faciliter la croissance des racines coronales.

Le hersage convient également au seigle et surtout à l'escourgeon dont il favorise la végétation d'une manière spéciale.

**Fumer les blés en couverture.** — Au commencement de ce mois et même dès la fin de février, aussitôt que les terres sont un peu ressuyées, il convient d'appliquer aux blés les engrais en couverture. Il est indispensable qu'il tombe un peu de pluie après qu'ils ont été répandus ; sans cela, leur action est moins efficace.

**Planter les pommes de terre.** — On pourra planter, dès la fin de mars, quelques planches de pommes de terre *hâtives*, quoiqu'il soit à craindre que les premières pousses soient endommagées par les gelées.

**Prairies.** — Un cultivateur soigneux ne doit jamais manquer de faire parcourir tous ses prés, en mars, pour faire étendre la terre des taupinières.

Mis DE ROCHEQUAIRE.

---

## TRAVAUX DU COMICE.

---

### EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

---

*Séance du 13 février 1886.*

M. Justeau, fabricant d'engrais, met à la disposition des membres du Comice quatre sacs d'engrais, à titre d'essai. — M. Polo engage le Comice à faire des démarches auprès de l'Administration, afin d'empêcher l'introduction des cépages américains dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte. M. Arnault fait observer que toute démarche serait inutile, attendu que cet arrondissement est marqué de la teinte foncée sur la carte du service phylloxérique, et que, dès lors, il a droit à l'introduction des cépages américains. — Deux nouveaux articles sont ajoutés au règlement du Comice: le premier, portant que les rapports prévus par l'art. 27 des Statuts seront communiqués au bureau avant d'être lus en séance; le second, que les membres admis dans le dernier trimestre seront dispensés de la cotisation de l'année courante. — Le programme du Concours pour les prix de culture est voté. — M. le vicomte de Lambilly est délégué pour représenter le Comice à la session des agriculteurs de France et appuyer

les vœux que l'Assemblée a formulés. En outre, il est prié de s'opposer à ce que le décret interdisant l'introduction des lards salés d'Amérique en France soit rapporté. — M. le comte de Pontbriand lit un rapport sur les nouvelles circonscriptions des Concours régionaux. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité. — M. Aveniez annonce la constitution définitive du Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure. — Le Comice souscrit au centenaire de Parmentier organisé par le Comice de Montdidier. — M. Arnault lit le rapport de la Commission de l'enseignement agricole.

Tous les documents lus à la séance sont insérés au présent Bulletin.

---

### RETOUR AUX ANCIENNES CIRCONSCRIPTIONS AGRICOLES POUR LES CONCOURS RÉGIONAUX

PAR LE C<sup>te</sup> F. DE PONTBRIAND, CONSEILLER GÉNÉRAL.

---

La France était partagée en douze zones agricoles lorsque l'arrêté ministériel du 18 septembre 1885 est venu modifier profondément la base des anciennes divisions et réduire à six les circonscriptions agricoles.

Je ne veux m'occuper ici que de la 2<sup>e</sup> circonscription, qui est la nôtre, laissant aux autres intéressés le soin de protester contre les modifications nouvelles.

Voici tout d'abord le nom des départements admis à concourir ensemble d'après l'arrêté ministériel du 18 septembre 1885 :

Ille-et-Vilaine, Sarthe, Côtes-du-Nord, Orne, Loire-Inférieure, Manche, Morbihan, Calvados, Finistère, Seine-Inférieure, Maine-et-Loire, Eure-et-Loir, Mayenne, Eure.

La simple nomenclature des départements réunis ensemble

laisse voir les distances considérables entre les points extrêmes. Plusieurs centaines de kilomètres, en effet, séparent les chefs-lieux des départements les plus éloignés : c'est donc rendre ces concours matériellement inabordable pour la plus grande partie des éleveurs ou des producteurs. Les chemins de fer abondent et sillonnent maintenant nos régions agricoles, soit ; mais cela ne veut pas dire que les transports ne soient pas très onéreux et de longues distances signifient de grandes dépenses.

Plusieurs objections ont été faites contre les concours régionaux.

On a dit tout d'abord que maintenant, dans les concours régionaux, l'agriculture était reléguée au second plan et que ces expositions n'étaient plus en grande partie qu'un prétexte de fêtes de tous genres où le but premier de la réunion était délaissé.

Les villes appelées à recevoir les animaux, les instruments et les produits ont à faire de coûteuses installations. Il n'y a rien d'étonnant qu'elles cherchent à rentrer dans leurs dépenses. Elles doivent donc essayer, par tous les moyens possibles, de faire affluer dans leurs murs un grand nombre d'étrangers, dont la présence se traduira par une augmentation sensible de ses octrois. Toute la région trouvera, elle aussi, un bénéfice énorme dans la plus-value et l'écoulement facile de ses denrées.

Du reste, dans les concours agricoles comme dans toutes les réunions spéciales, il y a deux catégories bien distinctes de visiteurs : les uns qui viennent voir les fêtes quelle que soit l'occasion pour laquelle elles sont données, et les autres, les spécialistes, qui viennent pour l'exposition technique et par conséquent dans ce cas pour l'agriculture. Quel que soit le motif, la ville bénéficie de leur présence, et je ne vois pas

pourquoi les fêtes coïncidant avec les concours régionaux seraient une entrave pour eux.

On a fait une autre objection plus sérieuse, selon moi. On a prétendu que la fréquence des concours dépréciait singulièrement la valeur des récompenses et que, pour relever le prestige de ces solennités agricoles, il y aurait intérêt à les espacer davantage.

Cette opinion mérite une étude à part et qui n'a pas sa raison d'être ici; puisque je viens combattre seulement l'accouplement nouveau des départements appelés à concourir ensemble, et leur éloignement kilométrique si considérable.

On aurait pu peut-être (et cette question devrait être mise à l'étude) maintenir les anciennes circonscriptions régionales agricoles et simplement espacer les concours tous les deux ans. Les prix auraient été doublés sans grever en quoi que ce soit le budget de la France, la fréquence des concours diminuée et les prix moitié plus importants auraient augmenté sensiblement l'émulation des producteurs.

Je crois que ma proposition pourrait être soigneusement étudiée.

On a dit en outre que les concours étaient en décadence.

Et croit-on que le moyen de rendre l'éclat aux concours régionaux, c'est de former au hasard de nouvelles circonscriptions en se contentant de mettre ensemble le nom de départements sans se soucier s'ils ont, oui ou non, le même climat, les mêmes cultures et les mêmes habitudes agricoles : éloignant d'une manière des plus onéreuses le siège des concours et forçant la plupart des exposants ordinaires ou des producteurs à y renoncer à cause de l'élévation des frais ?

Croyez-vous favoriser les concours régionaux et les rendre plus utiles à l'agriculture en forçant les agriculteurs du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, par exemple,

à aller concourir dans l'Eure, le Calvados ou la Seine-Inférieure.

Non, c'est fermer ces concours au lieu de les rendre accessibles ; c'est réserver les prix pour un bien petit nombre de riches éleveurs ou de grands producteurs, et par le temps de démocratie qui court, un semblable arrêté a lieu d'étonner.

Et pour répondre par des chiffres à l'objection de la décadence de nos expositions agricoles, voici, d'après les documents officiels, le nombre des animaux, instruments et produits admis au concours dans les trois dernières années :

	Bêtes bovines (têtes).	Bêtes ovines (lots).	Bêtes porcines.	Animaux de basse-cour.	Instruments.	Produits.
1883.	2.846	958	521	1.460	11.201	3.829
1884.	3.640	1.267	648	1.763	15.022	6.184
1885.	3.586	1.185	667	2.615	16.620	5.993

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter à ces chiffres des documents officiels et que l'objection tombe d'elle-même.

Enfin, quelques-uns prétendent que les concours ont fait leur temps et que maintenant l'agriculture ayant réalisé des progrès considérables depuis leur installation, ils sont devenus à peu près inutiles.

Je suis, quand à moi, fort éloigné de partager cet avis, car je crois que l'agriculture en France a beaucoup à gagner encore. Sans doute les progrès ont été sérieux, mais ces progrès sont en grande partie dus aux concours régionaux. Ce n'est pas dans une période de crise terrible qu'il faut ralentir les encouragements à l'agriculture. Il y aurait plutôt lieu d'augmenter les récompenses pour lutter contre le découragement. Dans ce moment de souffrance pour nos cultivateurs, il faut au contraire leur venir en aide par tous les moyens en notre pouvoir. Leur fermer les concours par les

dépenses excessives, est une mesure que tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture et aux cultivateurs de nos campagnes doivent combattre avec la plus grande énergie.

Modifiez les programmes des concours régionaux, si vous le voulez, mais laissez ces concours accessibles à tous les paysans, à tous les cultivateurs, à tous ceux qui s'occupent de la production agricole, la première source de la richesse nationale et la base de la prospérité de la patrie.

Le cultivateur peut étudier dans ces grandes exhibitions agricoles les progrès réalisés, les nouvelles méthodes employées, les bestiaux améliorés, les différentes races et les croisements intelligents appropriés au sol qui doit les nourrir, enfin ces machines appelées à rendre de si grands services, trop peu connues et surtout trop peu répandues.

Partout maintenant on fonde des musées spéciaux pour aider l'exécution et l'invention. Eh bien ! les concours régionaux ne sont pas autre chose que des musées agricoles où chaque cultivateur peut venir et vient étudier et voir de près les plus beaux produits de la terre qu'il cultive et qui l'intéresse.

C'est en voyant de beaux résultats obtenus que souvent le cultivateur parvient à en obtenir de semblables.

Je suis très partisan du maintien des concours, car je crois à leur heureuse influence agricole.

Il faut faciliter leur accès à tous en mettant le plus grand nombre à même de les visiter ou d'y prendre part.

Cet arrêté du 18 mars a jeté du reste de profondes alarmes.

La Société des agriculteurs de France, dans sa prochaine séance du mois de mars, va mettre à l'étude cette grave question : de nombreux Comices se sont émus de cette situation nouvelle et je suis persuadé que le Comice agricole central de la Loire-Inférieure, toujours si préoccupé des

intérêts agricoles de notre département, tiendra à ne pas rester en arrière.

Il voudra lui aussi demander le rétablissement des anciennes circonscriptions agricoles, sauf à faire des modifications dans le programme des concours régionaux.

Comme conclusion des quelques réflexions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, je viens demander au Comice de prendre la délibération suivante :

Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure, persuadé que la formation des nouvelles circonscriptions agricoles est absolument défavorable à l'agriculture :

Parce que les nouvelles circonscriptions sont formées de départements dont le climat, les systèmes de culture et les habitudes agricoles sont absolument différents ;

Parce que les distances considérables à parcourir, tant pour les visiteurs, que pour les exposants pour se rendre au siège des différents concours feraient de ces réunions agricoles un privilège pour quelques grands éleveurs ou quelques grands propriétaires ;

Considérant qu'il faut au contraire rendre accessibles à tous nos cultivateurs les concours régionaux ;

Emet le vœu :

Que l'arrêté ministériel du 18 septembre 1885 soit rapporté et que la France soit divisée comme précédemment en douze circonscriptions pour les concours régionaux.

Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure prie ses délégués près de la Société des agriculteurs de France de faire connaître à cette réunion son avis sur l'arrêté du 18 septembre 1885 et demande à ses représentants, Sénateurs et Députés, de transmettre ce vœu à M. le Ministre de l'Agriculture et d'en faire ressortir toute la haute importance.

DOCUMENTS HISTORIQUES

PAR M. CHABRIER.

I.

**La race chevaline sous Louis XIV.** — Les documents qui vont suivre doivent servir à faire connaître les soins dont la race chevaline a été l'objet en France et surtout en Bretagne, au temps du règne de Louis XIV, et constater une fois de plus le génie organisateur de Colbert.

Le 17 octobre 1665, Colbert adresse aux Gouverneurs des provinces une instruction très détaillée sur le rétablissement des haras. Si intéressant que soit ce document, il est trop long pour trouver utilement sa place au bulletin. Nous en citerons cependant quelques passages pour montrer comment le grand ministre savait porter son attention jusque dans les plus petits détails.

L'instruction parle des soins à donner à l'écurie; de la disposition de celle-ci, de la nourriture :

« Pour bien nourrir et entretenir l'estalon, il faut luy donner à manger peu de foin et beaucoup de bonne paille de froment ou de meteil, la plus nouvelle battue qu'il se pourra. On lui donnera trois picotins d'avoine par jour, savoir : le premier, aussitost que le palefrenier qui le panse sera levé ; et qu'il mange pendant que l'on lève sa litière et que l'on nettoie sous luy ; puis on le met au mastigadour pendant deux bonnes heures le matin et autant l'après-disner. Il doit boire, à huit ou neuf heures du matin, de bonne eau bien nette. »

« Il faut que l'estalon commence à couvrir depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'à la fin de juin, et, pendant ce temps ne luy épargner aucune nourriture. Quand le cheval commence de couvrir, il faut observer qu'il ne couvre qu'une fois le matin,

à la fraîcheur, et le soir de même, si sa vigueur le luy permet et si la trop grande jeunesse ne l'empesche, parce qu'un cheval de quatre ans doit être plus conservé qu'un qui est plus âgé. »

L'instruction s'étend longuement sur la durée de l'époque de la monte, le nombre des saillies que peut fournir un étalon; le choix et la disposition de l'emplacement; les précautions à prendre; le moment favorable.

« Deux hommes conduiront l'estalon en tournant autour du pilier où sera attachée la cavale, afin qu'elle puisse considérer l'estalon qui la doit couvrir, ce qui contribue beaucoup à luy faire concevoir un poulain semblable audit estalon, ce qui est le plus à considérer en matière de haras. »

Et plus loin :

« Sitôt que le cheval a couvert et démonté la cavale, il faut qu'un des hommes le ramène à son écurie, en lui faisant faire un tour devant la cavale, ainsi que devant la saillie, et que l'autre jette un sceau d'eau fort fraîche au derrière et sur les reins de la cavale, le plus fort qu'il pourra. Il faut observer que le cheval soit éloigné de la cavale lorsqu'on luy jette l'eau, parce qu'il n'y a rien de si dangereux que de mouiller avec de l'eau froide le membre d'un cheval qui vient de couvrir. »

« Celui qui aura l'estalon en sa charge sera tenu d'avoir un rôle des cavales qu'il lui fera couvrir pendant tout le temps de la monte, sa Majesté désirant qu'il ne soit admis aucune cavale aux estalons qu'elle ne soit de taille à porter un beau poulain. L'intention du roy est que les chevaux qu'il donne et qu'il a fait chercher exprès et avec des soins très particuliers, dans tous les pays de l'Europe où il s'en trouve des plus rares, ne servent à autre usage qu'à couvrir les cavales; qu'on ne leur coupe ni la queue ni les crins; qu'on

ne les monte pour quelque cause qui puisse estre ; et que personne, de quelque condition et qualité qu'il soit, ne s'en serve de monture, à peine d'encourir la disgrâce de sa Majesté, qui en sera avertie par les personnes commises pour luy en donner avis dans chaque province. »

L'arrêt du Conseil d'Etat pour le rétablissement des haras, signé du même jour, 17 octobre 1665, était joint à la circulaire. Voici les avantages accordés à ceux qui avaient la garde et l'entretien des étalons :

« Sa Majesté a iceux déchargés et décharge de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, guet et gardes des villes, mesme de la collecte des tailles et de 30 livres d'icelles sur le pied de leur taux de la présente année, sans qu'ils puissent estre augmentés, sinon en cas d'augmentation de biens, et au sol la livre, des impositions qui pourront estre ci-après faites, et ce, durant le temps qu'ils se trouveront chargés desdits estalons, lesquels seront marqués d'un L couronné à la cuisse. Permet sa Majesté, auxdits particuliers proposés à la garde des estalons, de prendre 100 sols de chaque cavale qui aura servy audit haras, et qui sera marquée avec les poulains qui en proviendront de la mesme marque, sans que lesdites cauales et poulains ainsy marqués puissent estre saisis pour la taille et autres deniers de sa Majesté, ni pour dettes de communauté. »

Le 20 janvier 1668 parut la déclaration du Roi pour l'établissement des haras dans la province, pays et duché de Bretagne. Cette déclaration, adressée au Parlement de Rennes, reproduit dans son ensemble les instructions données dans la circulaire de 1665. Cette déclaration, par suite d'un retard dans sa présentation à Rennes, ne fut enregistrée par le Parlement que le 18 février 1669.

Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, ayant demandé

l'établissement d'un haras auprès de Rennes, Colbert lui répond : « La proposition que vous faites de mettre un haras dans la forêt de Rennes peut estre bonne ; mais comme il est bien plus facile de redresser et de perfectionner ce qui est déjà établi que de faire de nouveaux établissements, j'estimerai bien plus à propos de nous attacher premièrement à mettre toute la quantité nécessaire de bons estalons dans les éveschés où il en a desjà été envoyé, que de penser à présent à faire des établissements nouveaux. Néanmoins, si vous avez quelqu'un en main qui fasse sur cela quelque proposition avantageuse à la province, sa Majesté y donnera assurément son approbation et sa protection.

En 1693, parut la 2<sup>e</sup> édition d'un ouvrage alors fort estimé et encore estimable, le *Parfait Marschal*, par le sieur de Solleysel, escuyer. Dans le tome II, l'écrivain montre les efforts tentés par Louis XIV pour doter la France et particulièrement la Bretagne de belles et bonnes races de chevaux ; il critique le mode d'élevage des poulains pratiqué dans le Tréguier, et il ajoute : « Il sort de la Basse-Bretagne, tous les ans, 8 à 10,000 chevaux assez communs ; mais les meilleurs viennent de ces trois éveschez, Triguier, Léon et Cornouaille ; surtout Triguier est la pépinière, car on tient pour assuré qu'il y a plus de 20,000 cauales dans ce seul évesché ; jugez de cela que si on avait eu de beaux et bons estalons, au lieu de chevaux qui servent pour des chasses-marées ou pour des fourgons, on y élèverait des chevaux propres pour servir à la guerre, à la chasse et aux équipages des grands seigneurs, desquels le particulier et le public tirerait un notable avantage de celuy qu'il en a eu jusqu'à présent. »

II.

**Parmentier et les pommes de terre en**

**France.** — La ville de Montdidier (Somme) s'apprête à donner des fêtes en l'honneur d'un de ses plus illustres citoyens, Parmentier, à qui la France est redevable de la vulgarisation de la pomme de terre.

Un certain nombre de Sociétés et de Comices agricoles ont résolu de prendre part à ces fêtes, soit en y coopérant directement, soit en s'y faisant représenter par des délégués.

Le Comice central de la Loire-Inférieure ne sera probablement pas disposé, vu l'éloignement, à envoyer des délégués à Montdidier, mais il accueillera peut-être favorablement, à cette occasion, une communication relative aux efforts qui ont été nécessaires pour introduire et faire accepter dans notre pays le précieux tubercule.

Parmentier (Antoine-Augustin), est né à Montdidier en 1737, et, tout jeune encore, il se livra à l'étude des sciences naturelles et de la chimie, si l'on peut donner ce nom à quelques connaissances confuses, héritage de recherches faites sans méthode. A 20 ans, il était déjà attaché comme pharmacien à l'armée du Hanovre ; il fut fait prisonnier cinq fois (1757) et il dut aux loisirs forcés que lui donnait sa captivité l'occasion et le temps d'étudier sur place les propriétés de la pomme de terre qui, en France, servait uniquement à la nourriture du bétail.

A son retour en France, il s'efforça de signaler à l'attention publique et au Gouvernement les propriétés alimentaires de la pomme de terre. Sa voix resta longtemps sans écho. On sait cependant que Louis XVI se déclara chaudement favorable aux propositions de Parmentier, qu'il faisait volontiers paraître le nouveau mets à sa table, et qu'il ornait sa boutonnière avec la fleur de la plante.

Du reste, Parmentier était bien en situation pour poursuivre ses projets de vulgarisation.

Il avait été nommé pharmacien de l'hôtel des Invalides, en

1774, et, à ce titre, il s'occupait particulièrement des questions de l'alimentation. Il a publié, à ce sujet, des mémoires assez confus sur la châtaigne, le maïs, la mouture des grains, la préparation du biscuit de mer. En 1803, il fut nommé inspecteur général du service de santé des armées. Le 15 juillet 1804, il reçut la croix de la Légion d'honneur, à la grande distribution qui fut faite ce jour-là, pour la première fois, par Napoléon. Il reçut ensuite le titre de baron de l'Empire.

Parmentier est mort en 1813.

Ce n'est guère qu'en 1785 que l'usage de la pomme de terre commença à se généraliser. Il fut alors question de lui donner le nom de *Parmentière*, mais le sentiment public lui préféra celui de *pomme de terre* que la postérité a ratifié et adopté.

Lavoisier s'occupa aussi de la culture de la pomme de terre et de ses qualités alimentaires. On a de lui un mémoire sur ce sujet.

Malgré ces efforts, malgré les encouragements de l'autorité, la culture et l'emploi de la pomme de terre se sont propagés lentement et avec d'autant plus de résistance qu'on se trouvait plus loin de Paris, centre d'expérimentation et de propagande.

En Bretagne, le pays de Saint-Pol-de-Léon fut celui qui donna le premier l'exemple du progrès en adoptant la culture de la nouvelle plante, sur les conseils de l'éminent prélat, dernier évêque de Léon, M<sup>gr</sup> de la Marche, dont les populations agricoles du Léon n'ont pas perdu le souvenir.

Actuellement encore, les pays environnant Saint-Pol-de-Léon et Roscoff font la culture de la pomme de terre sur une vaste échelle, et les produits de cette culture sont l'objet d'un commerce d'exportation considérable avec l'Angleterre et l'Irlande.

La Convention nationale, tout en lançant quatorze armées sur l'Europe et à la défense du territoire de la France, trouvait encore le temps de s'occuper des intérêts de l'agriculture.

Voici divers documents qui le constatent et que nous produisons par ordre de date.

DÉCRET de la Convention nationale du 23<sup>e</sup> jour de nivose, an second de la République française, une et indivisible (13 janvier 1794), relatif à la culture de la pomme de terre.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'agriculture, décrète :

ART. 1<sup>er</sup>.

Les autorités constituées sont tenues d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir dans les communes où la culture de la pomme de terre ne serait pas encore établie, pour engager tous les cultivateurs qui les composent, à planter, chacun selon ses facultés, une portion de leur terrain en pommes de terre.

ART. 2.

Les agents nationaux des districts où la pomme de terre ne serait pas encore en usage sont tenus d'en donner avis, dans le mois, à la Commission des subsistances, et de lui faire connaître leurs besoins pour les plantations de ce légume (*sic*).

ART. 3.

Le Comité d'agriculture rédigera une instruction sur la culture, les espèces et les usages de la pomme de terre, pour être répandue dans les départements.

Visé par l'Inspecteur :

Signé : S.-E. MONNEL.

(A suivre).

COMMUNICATION RELATIVE AU SYNDICAT DES AGRICULTEURS  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR M. J. AVENIEZ.

Nous constatons, Messieurs, avec le plus grand intérêt, que l'agriculture de notre région est unanime dans ses revendications.

Les vœux exprimés aujourd'hui par le Comice sont, en effet, les mêmes que ceux que le Syndicat a délibérés et exprimés dans sa séance générale du 19 décembre 1885 et qui ont été transmis aux Commissions compétentes.

Vous me permettrez, à ce propos, de vous communiquer un renseignement qui sera accueilli avec satisfaction par tous ceux qui s'intéressent aux questions agricoles.

Le Syndicat des agriculteurs, qui vivait depuis quelques mois sous le régime des statuts provisoires, s'est constitué définitivement dans la séance du 19 décembre. Il a constitué sa Chambre syndicale et nommé son Bureau.

Le Syndicat vient de traiter pour la fourniture à ses adhérents des engrais, graines, etc., à des conditions encore plus avantageuses que celles du précédent semestre.

---

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

PAR M. P. ARNAULT,

Professeur départemental d'agriculture.

---

La Commission de l'enseignement agricole, composée de MM. Chabrier, Herbelin, Peigné-Libéau, Valentin, Arnault, s'est réunie une première fois le vendredi 22 janvier.

A cette séance assistait également M. Figat, trésorier du Comice, qui avait à faire une communication à ladite Commission.

M. Chabrier fut appelé par ses collègues à présenter la Commission, et M. Arnault fut chargé de présenter au Comice un rapport sur la question et un programme du concours à ouvrir dans l'arrondissement de Châteaubriant.

On décide en principe dans cette séance que des récom-

penses seraient accordées aux instituteurs de cet arrondissement qui justifieraient avoir fait à leurs élèves un cours d'agriculture régulièrement professé.

Dans les derniers concours, en effet, on avait remarqué que les cahiers d'agriculture soumis au Comice pour obtenir ces récompenses, avaient été pour la plupart faits quelques jours avant la date fixée pour leur envoi, qu'ils étaient dans la même école tous identiques, présentant en cela l'aspect d'une dictée et non celui d'une rédaction.

La question de savoir si les instituteurs devaient justifier d'avoir donné des leçons pratiques a été écartée : la Commission estimant que ceux qui entreraient dans cette voie, sans être eux-mêmes suffisamment instruits des choses de l'agriculture, pourraient compromettre leur autorité et leur prestige dans un milieu où les connaissances agricoles, sans être très avancées, ne font point défaut cependant.

Les instituteurs devraient surtout donner aux élèves des notions d'agriculture générale, leur apprendre les principes de physique et de chimie nécessaires à la connaissance de la météorologie, de la composition des sols, des données sur la nécessité des engrais et des amendements, sur leur valeur. Ils devraient aussi théoriquement leur faire connaître les nouveaux instruments agricoles, charrues perfectionnées, houes, semoirs et enfin leur parler des améliorations à apporter dans l'élevage du bétail, du parti que l'on peut tirer de la basse-cour, des produits de la laiterie bien fabriqués, du jardin potager et fruitier, etc.

Le but principal des instituteurs, au point de vue moral, devrait être d'inspirer le goût de la campagne aux enfants, en les intéressant aux choses de la nature, en les initiant à la vie des plantes, des animaux, en développant en eux les tendances naturelles qui les portent à s'occuper de fleurs, d'oiseaux, d'insectes, de semer en un mot de bonnes idées,

de façon que l'enfant, quand il sera devenu homme, comprenne mieux son métier, raisonne mieux ses opérations et améliore ses procédés.

Ils devraient en outre, par tous les moyens possibles, engager leurs élèves à rester dans les campagnes et leur montrer que la position de l'ouvrier des villes n'a rien de bien enviable. Que la liberté d'action est bien plus grande au village que dans les cités, que les liens de la famille y sont plus étroitement resserrés, que les amitiés y sont plus sûres et plus durables.

M. Figat, après avoir donné lecture d'une lettre fort sensée d'un instituteur de l'arrondissement de Châteaubriant, qu'il avait consulté au sujet du concours ouvert par le Comice pour l'enseignement agricole, a proposé de ne point se borner à récompenser les instituteurs : on devrait aussi, d'après lui, encourager leurs élèves, ainsi que cela se fait depuis assez longtemps à Nozay et à Derval, grâce à l'initiative du Comice de ces cantons. Il donnerait, si la Commission était décidée à adopter sa manière de voir, une somme de cinquante francs destinée à être distribuée soit en livrets de Caisse d'épargne, soit en livres agricoles, aux élèves qui prouveraient avoir les connaissances sérieuses en agriculture.

La Commission a adopté l'idée de M. Figat et l'a vivement remercié de son généreux don. Elle a décidé qu'un concours à deux degrés, examen écrit et oral, aurait lieu entre les élèves des écoles primaires de l'arrondissement de Châteaubriant, dans des centres et à des dates à déterminer, et le président de la Commission, M. Chabrier, a été chargé de demander à M. l'Inspecteur d'académie l'autorisation de faire ce concours, qui certes a une incontestable utilité. Des livrets de Caisse d'épargne, des livres, des diplômes seront donnés aux élèves les plus méritants.

La Commission s'est réunie de nouveau le 22 janvier pour

connaître la réponse de M. l'Inspecteur d'académie qui a très bien reçu le président, M. Chabrier, et lui a donné toutes facilités pour organiser le concours auquel il souhaite pleine réussite.

La Commission, au nom du Comice tout entier, a remercié M. l'Inspecteur d'académie de l'intérêt qu'il a bien voulu prendre au concours qu'il se propose d'instituer, des facilités qu'il a bien voulu lui accorder et procéder à l'élaboration du programme.

#### PROGRAMME.

Art. 1<sup>er</sup>. — Un concours est ouvert, en 1886, dans l'arrondissement de Châteaubriant, par le Comice central de la Loire-Inférieure, entre les instituteurs de cet arrondissement, qui pourront justifier d'avoir donné à leurs élèves un enseignement agricole. Les récompenses consisteront en médailles.

Art. 2. — Les élèves ayant reçu cet enseignement agricole seront appelés à concourir pour des récompenses consistant en livrets de Caisse d'épargne et livres d'agriculture qui seront distribués le jour de la fête agricole.

Art. 3. — Le concours sera établi sur les bases suivantes :

1° Les instituteurs devront justifier d'avoir, dans leurs écoles, donné à leurs élèves des leçons d'agriculture d'une façon suivie ;

2° Les instituteurs devront faire parvenir à la Commission, avant le 15 juillet, les titres qu'ils auront à faire valoir (carnets tenus par les élèves, mémoires, statistiques, collections) ;

3° Les élèves seront appelés à faire, en juillet, dans des centres à déterminer, une composition écrite, qui sera suivie d'un examen oral, sur des questions d'agriculture générale.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Le mois de février s'est montré assez favorable aux travaux agricoles. Un temps généralement sec et souvent froid a permis de hâter les sarclages et de mener à bien les labours et les semailles d'hiver. Les avoines récemment ensemencées commencent à poindre et les fourrages de printemps manifestent une vigueur marquée, à l'exception des trèfles communs qui sont maigres ou même manqués dans beaucoup d'endroits. Les céréales d'automne, un peu éprouvées par la pluie d'abord, puis par la gelée, ont meilleure apparence. Seules les prairies n'annoncent pas encore la reprise de la végétation, mais elles ne souffrent pas de ce retard.

La taille de la vigne est très avancée. Les muscadets sont prêts ; on attaque vigoureusement aujourd'hui les gros plants, et si le temps se maintient un peu froid, il n'y aura pas à craindre d'être dépassé par le réveil de la sève. Le bois est beau cette année. Beaucoup de viticulteurs se hâtent de nettoyer leurs vignes pour pouvoir les badigeonner ensuite, dans le but de les préserver du phylloxera. Il est à souhaiter que ce bon exemple soit universellement suivi l'an prochain ; il nous sauverait peut-être de bien des ruines.

En ce moment, le point noir du cultivateur, c'est le bétail. Loin de s'améliorer, les cours fléchissent toujours pour les animaux gras. Les détenteurs reculent tant qu'ils peuvent devant la perte sérieuse qui leur est infligée par les cours actuels. Mais les provisions diminuent rapidement à l'étable, pendant que le prix du foin augmente de jour en jour ; pour peu que la crise continue, il faudra bien accepter un sacrifice qui ne pourrait qu'être aggravé par de plus longs délais. On avait espéré qu'au moins les bœufs de travail appor-

teraient quelque dédommagement à cette mauvaise situation. De ce côté aussi la déception est complète. Les ventes effectuées jusqu'à présent sont insignifiantes et faites sur des bases peu rémunératrices ; partout le cultivateur se laisse acculer à la dernière limite pour renouveler ses attelages. On le blâme parfois d'être prompt au découragement ; mais en présence des épreuves répétées qui l'accablent aujourd'hui, il est vraiment excusable de se défier de l'avenir. Espérons que nos législateurs n'hésiteront pas à porter remède à tant de souffrances, le remède ne dût-il être que temporaire.

A. ANDOUARD.

### REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

**Alimentation végétale.** — M. Laureau vient de publier une brochure sur la fumure rationnelle et économique des terres. Il s'est proposé de déterminer la faculté d'absorption des plantes pour les principaux éléments de leur alimentation : azote, potasse, chaux, magnésie, acide phosphorique, etc. Les *aliquotes d'absorption* de chaque substance étant connues, il espère les faire servir au calcul de la fumure nécessaire à l'obtention du maximum des récoltes.

M. Laureau admet tout d'abord qu'il y a compensation entre les pertes résultant du lavage du sol par la pluie et les apports de l'air atmosphérique en principes fertilisants. Il prend ensuite comme base de ses calculs les cultures faites à Bechelbronn, par M. Boussingault, et alors connaissant la fumure donnée au sol, le poids des récoltes qu'il a portées, l'aliquote d'absorption de chacune des plantes formant ces récoltes, M. Laureau en déduit, par différence, la quantité

d'éléments fertilisants restés en terre. Calculant d'autre part la proportion de ces éléments qui sera soustraite par les récoltes à obtenir, il en retranche le stock laissé dans le sol par les précédentes, ce qui lui fait connaître la quantité d'engrais à employer pour obtenir un produit donné. M. Laureau a raison de préconiser la substitution du calcul raisonné à l'empirisme aveugle qui règle aujourd'hui l'importante question de la fumure des terres, mais il ne faudrait peut-être pas attacher une certitude absolue aux calculs fournis par sa méthode et consignés dans les tableaux annexés à sa brochure. En effet, les déperditions du sol sont variables suivant la nature des engrais enfouis et suivant la climatologie de chaque année ; de plus, elles sont trop incomplètement connues pour être rigoureusement évaluées. Les aliquotes d'absorption ne doivent pas être constantes, elles peuvent différer, dans une même terre, avec la fumure qu'on y introduit.

Sous le bénéfice de ces observations, on ne peut qu'approuver M. Laureau de chercher à donner à l'agriculture, dans la mesure possible, la rigueur mathématique qui lui manque, mais le problème est difficile et demande un gros supplément d'études pour être résolu.

#### **Importation des grains, farines, bestiaux. —**

L'importation des grains et farines n'a pas cessé de décroître depuis 1879, année durant laquelle sa valeur a dépassé 857 millions. Elle est réduite, en 1885, à 253 millions ; l'importation des bestiaux est aussi en décroissance ; en 1884, nous recevions 107,417 bœufs et vaches, 2,221,348 veaux, moutons et porcs, nous n'avons reçu en 1885 que 94,719 bœufs et vaches et 2,049,305 veaux, moutons et porcs.

**Chauffage des vins. —** Les bons effets du chauffage des vins ne sont plus à démontrer. M. de Lapparent vient d'imaginer un appareil fort simple et peu dispendieux qui

permet de chauffer 3 hectolitres de vin à l'heure. (*Description et figure, j. d'agr. prat., 4 fév.*)

**Composition des fourrages.** — Luzerne. A. Muntz et A.-Ch. Girard.

	Luzerne verte.	Luzerne sèche (regain)
Matières azotées.....	4.26	13.24
Matières grasses et résineuses....	0.74	1.42
Substances saccharifiables.....	4.47	18.16
Cellulose brute.....	5.09	16.63
Cendres.....	2.69	9.09
Matièrespectiques, gommeuses, etc.	13.75	28.26
Eau.....	69.00	13.20

**Suppression de l'impôt foncier.** — M. Duplan, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, a proposé la suppression en trois années du principal de l'impôt foncier agricole, évalué à 118 millions, et son remplacement par une augmentation de 1 % sur le revenu des valeurs mobilières, la rente exceptée, par un droit sur la transmission de ces valeurs et enfin par l'affectation des recettes provenant des surtaxes sur les céréales et le bétail. (*J. de l'agr.*)

**Essai pratique du beurre.** — Faites fondre dans une soucoupe quelques grammes du beurre à essayer, trempez-y une mèche de lampe que vous allumez aussitôt. Si le beurre est pur, il brûle avec une odeur agréable ; s'il contient de la margarine, l'odeur de graisse rance est facile à percevoir. (*J. de l'agr. p. du Pré-Collot.*)

**Alcools et eaux-de-vie.** — Les alcools d'industrie perfectionnés peuvent bien être des *alcools neutres*, mais ils possèdent toujours l'odeur de *trois-six* que n'ont pas les eaux-de-vie. L'eau-de-vie de Cognac contient divers éthers, plusieurs alcools et surtout de l'alcool *butylique normal*. Les alcools d'industrie contiennent de l'alcool *isobutylique*, produit désa-

gréable et nuisible. Ce dernier est un produit de la fermentation alcoolique sous l'influence de la levure de bière, l'alcool butylique normal, au contraire, se produit sous l'influence de la levure elliptique. En effet, si on partage une solution de mélasse en deux parties, qu'on fasse fermenter l'une avec de la lie de vin, et l'autre avec de la levure de bière, cette dernière seule donnera de l'acide isobutylique. Il y aurait donc lieu, pour obtenir des alcools de consommation se rapprochant des eaux-de-vie naturelles, de faire fermenter les liquides sucrés par de la levure elliptique. (*Ch. Ordonneau. Un. ph.*)

A. HERBELIN.

**La vigne.** — Depuis deux ans nous engageons les viticulteurs à décortiquer leurs vieilles vignes et à les badigeonner suivant la méthode recommandée par M. Balbiani. Le conseil n'a malheureusement pas été suivi l'an dernier. Il semblait sur le point d'être mis en pratique cette année ; mais on s'y est pris un peu tard ; les substances nécessaires au badigeonnage se sont fait attendre et l'opération est encore compromise.

Les résultats obtenus par cette méthode sont pourtant bien encourageants. Elle a été appliquée dans 40 localités, appartenant à 17 départements ; partout elle a paru produire de bons effets. De l'avis de M. Henneguy, préparateur et collaborateur de M. Balbiani, elle permettra probablement de réduire d'un tiers ou de moitié les traitements souterrains au sulfure de carbone ; peut-être même suffira-t-elle à préserver les vignobles du phylloxera, en tuant l'œuf d'hiver déposé sur les ceps. Il a déjà été constaté qu'une vigne phylloxérée, n'ayant pas eu d'autre soin pendant trois années consécutives, a vu diminuer très sensiblement le nombre des pucerons qui couvraient ses racines au début de l'expérience. Plusieurs viticulteurs du midi qui ont expérimenté ce moyen sont tellement convaincus de sa valeur, qu'ils annoncent l'in-

tention de recommencer à planter de la vigne française et de la protéger exclusivement par le badigeonnage.

M. Balbiani a récemment modifié son mélange insecticide de la manière suivante :

Huile lourde de houille.....	20 parties.
Naphtaline brute.....	60 —
Chaux vive.....	120 —
Eau.....	400 —

On opère comme nous l'avons précédemment indiqué (*Bull. du Comice*, p. 253, 1884), à cela près qu'il est inutile de dissoudre préalablement la naphtaline dans l'huile lourde. On se borne à la répandre avec l'huile sur la chaux, à l'instant où celle-ci est fortement échauffée par son hydratation. La naphtaline fond aussitôt ; il est aisé alors de l'incorporer à la masse par une agitation énergique. Rien n'est plus simple que cette manipulation.

Le service phylloxérique de la Loire-Inférieure a fait savoir qu'il mettait à la disposition des viticulteurs l'huile lourde et la naphtaline et même une partie de la main-d'œuvre nécessaire au décortilage et au badigeonnage ; ce dernier avantage est réservé à ceux qui font partie de syndicats régulièrement constitués. Si le mois de mars est aussi froid que la fin de février, la sève ne commencera point encore son mouvement ascensionnel et l'on pourrait mettre à profit ce dernier délai. Mais il n'y a pas de temps à perdre. En admettant même que le développement des bourgeons nous surprenne avant l'achèvement du travail, ce sera toujours un bienfait pour la vigne d'avoir été débarrassée des mousses et des écorces mortes qui la recouvrent. Ceux qui lui font habituellement subir ce nettoyage savent qu'ils en retirent un bénéfice assuré le jour de la récolte.

Ce n'est pas seulement contre le phylloxera que le décortilage et le badigeonnage sont indiqués. On peut espérer qu'ils atteindront aussi, dans une certaine mesure, les autres

ravageurs de la vigne : Mildew, Anthracnose, Black-rot, etc. Il n'y a donc pas à hésiter. En présence de l'extension de ces maladies dans la Loire-Inférieure, la prudence oblige à prendre toutes les précautions, même celles qui ont un caractère un peu hypothétique.

M. Paul Chapellier a imaginé un autre système pour garantir la vigne de tous les fléaux qui la menacent. Il propose de remplacer les souches permanentes par des provins groupés trois par trois, à l'ensemble desquels il donne le nom de *cépée*, et qui sont méthodiquement renouvelés tous les trois ans. Destinés à une fin prématurée, ces provins n'ont pas besoin d'être ménagés. On leur applique la taille longue pendant les deux premières années, la *taille à mort* durant la troisième et dernière année de leur existence. Le nombre des *cépées* ne doit pas dépasser 10,000 à l'hectare. On peut les palisser indifféremment sur fil de fer ou sur échelas. M. Chapellier affirme que les *cépées* de deux ans donnent plus de raisin que les vieux ceps et que celles de trois ans fournissent de très gros rendements. En outre, il voit dans leur jeunesse perpétuelle et dans leur taille particulière des motifs sérieux de résistance aux influences morbifiques et aux gelées printanières.

A ses appréciations on a objecté que la rareté de la main-d'œuvre ne permettra pas de provigner chaque année le tiers des vignes existantes et que, d'un autre côté, la qualité des vins diminuera en raison directe de la durée de la vigne. M. Chapellier ne nie pas la valeur de ces objections ; aussi ne préconise-t-il actuellement son système que pour les vignes cultivées à la main et produisant du vin de qualité moyenne. Mais il est persuadé que, moyennant de légères modifications, son procédé de culture est susceptible d'une très grande extension. Le fait est facile à vérifier.

A. ANDOUARD.

## PARTIE OFFICIELLE.

**Le Comice de Carhaix** organise un Concours d'animaux gras pour les trois départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Ce Concours s'ouvrira le mardi de Pâques, 27 avril prochain. Le programme en sera prochainement déposé à la bibliothèque du Comice.

**La Société centrale pour l'amélioration des races canines** donnera à Paris son Concours annuel, du 27 mai au 6 juin. L'exposition des chiens de la 1<sup>re</sup> série sera ouverte du 27 au 30 mai ; celle des chiens de la 2<sup>e</sup> série sera ouverte du 3 au 6 juin. La Société met à la disposition du Jury des récompenses une somme de 10,000 fr. qui sera augmentée de tous les dons particuliers destinés à des prix spéciaux, lesquels se cumuleront avec les prix de la Société. (Programme déposé à la bibliothèque du Comice.)

**Le Congrès national viticole de Bordeaux**, annoncé pour le mois de mars, ne se tiendra qu'au mois d'août prochain. Le programme en est déposé à la bibliothèque du Comice, et le règlement, lorsqu'il aura paru, y sera également déposé.

**Les époques des Concours régionaux** ont été indiquées dans le précédent Bulletin. Celui de Laval, auquel prendra part le département de la Loire-Inférieure, aura lieu du 1<sup>er</sup> au 9 mai, et les déclarations, pour y être admis, devront être faites avant le 1<sup>er</sup> avril. Le programme de ce Concours est déposé à la bibliothèque du Comice, et le programme du Concours hippique, joint au Concours régional de Laval, y sera également déposé, aussitôt qu'il aura paru. On peut du reste se procurer ces programmes à la Préfecture.

**Les Concours de la Société hippique française** ont été annoncés aux précédents Bulletins, spécialement le

Concours hippique de Nantes devant avoir lieu du 7 au 14 mars, avec un total de prix s'élevant à 54,620 fr.

**Le concours Destrals** pour la plus grande production de froment sera donné, en 1886, dans la Loire-Inférieure, avec prix de 1,000 fr., suivant conditions détaillées au dernier Bulletin et au programme déposé à la bibliothèque du Comice.

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE CENTRAL DE LA LOIRE-  
INFÉRIEURE, EN 1886, DANS L'ARRONDISSEMENT DE  
CHATEAUBRIANT.

**Prime d'honneur** consistant en une médaille d'or d'une valeur de 100 fr. et une somme de cinq cents francs, à décerner à l'exploitation rurale attestant la direction la plus intelligente, les efforts les plus soutenus et les résultats les plus satisfaisants.

**Prix cultureux.** — 1<sup>er</sup> prix. Une médaille d'argent et une somme de deux cents francs.

2<sup>e</sup> prix. Une médaille d'argent et une somme de cent francs.

3<sup>e</sup> prix. Une médaille de bronze et une somme de cinquante francs.

Sont admis à concourir : 1<sup>o</sup> Les fermiers à bail ; — 2<sup>o</sup> Les méayers ; — 3<sup>o</sup> Les cultivateurs propriétaires participant personnellement et manuellement aux travaux des champs ; — 4<sup>o</sup> Les propriétaires exploitant à l'aide de serviteurs à gages.

Si le prix est remporté par un propriétaire exploitant à l'aide de serviteurs à gages, il recevra seulement la médaille et un diplôme. En ce cas, la Commission pourra distribuer, dans les proportions par elle déterminées, des prix en argent entre les serviteurs de l'exploitation primée.

Si le prix est remporté par un méayer, la prime en argent

lui appartiendra, mais la médaille sera remise au propriétaire, sauf le cas où ce dernier serait resté étranger à la direction. En cas d'administration par voie d'un gérant actif, celui-ci pourra être appelé à recevoir la médaille.

Une Commission spéciale examinera : l'établissement personnel du cultivateur, les étables, le bétail, les instruments, les fumiers, les assolements, les prairies, les résultats financiers.

Les prix ci-dessus ne pourront être attribués qu'à des exploitations d'une superficie de 10 hectares au moins. En outre, les concurrents devront produire un certificat du Maire de la commune, constatant que les améliorations remontent à deux ans révolus.

**Prix de spécialités.** — Il pourra être décerné des primes et des médailles pour : 1° Construction d'étables bien comprises ; — 2° Aménagements et soins bien entendus donnés aux fumiers ; — 3° Conservation des matières de vidange et outillage spécial pour leur emploi ; — 4° Installation de laiterie ; — 5° Emploi d'instruments agricoles perfectionnés ; — 6° Enfin, pour toutes améliorations dignes d'être offertes en exemple.

**Vignes.** — Prix unique. Une médaille de vermeil et une somme de cinquante francs, au viticulteur le plus méritant possédant une vigne d'une superficie de un hectare au moins.

**Vergers.** — 1<sup>er</sup> prix. Une médaille de vermeil et une somme de cinquante francs.

2<sup>e</sup> prix. Une médaille d'argent et une somme de trente francs.

3<sup>e</sup> prix. Une médaille de bronze et une somme de vingt francs.

Aux plantations de pommiers les mieux aménagées.

**Jardins.** — Une médaille de vermeil offerte par la Société nantaise d'Horticulture, au jardin le plus remarquable par sa culture (fleurs, légumes, arbres fruitiers).

NOTA. — Les exploitations, antérieurement primées, ne pourront concourir que pour un prix supérieur à celui qu'elles ont déjà obtenu.

Les déclarations pour être admis à concourir devront être adressées au plus tard le 27 mai, à M. ANDOUARD, secrétaire général, à l'École de Médecine.

**Enseignement agricole.** — Un Concours sera ouvert, en 1886, entre MM. les Instituteurs de l'arrondissement de Châteaubriant, qui auront justifié avoir introduit l'enseignement agricole dans leurs écoles.

**Chemins ruraux.** — Une somme de 250 fr. sera distribuée aux Syndicats ou particuliers qui se seront occupés de la création ou de l'amélioration des chemins ruraux dans l'arrondissement de Châteaubriant.

*Une affiche ultérieure donnera le programme du Concours annuel qui se tiendra à Châteaubriant, en septembre 1886, ainsi que les conditions nécessaires pour pouvoir concourir pour les chemins ruraux et pour l'enseignement agricole.*

---

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### DU PETIT-PORT.

---

MOIS DE FÉVRIER 1886.

PRESSIION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO, AU NIVEAU DE LA MER ET A LA LATITUDE DE 45°. — Moyenne du mois : 764<sup>mm</sup>,8. — Minima : 751<sup>mm</sup>,4 le 3 à 10 h. du matin ; 759<sup>mm</sup>,3 le 6 à 1 h. du matin ; 755<sup>mm</sup>,9 le 16 à 4 h. du soir ; 761<sup>mm</sup>,4 le 25 à 4 h. du soir. — Maxima : 759<sup>mm</sup> le 2 à 10 h. du matin ; 769<sup>mm</sup>,8 le 5 à 10 h. du matin ; 779<sup>mm</sup>,4 le 8 à 10 h. du matin ; 772<sup>mm</sup>,1 le 22 à 10 h. du matin et 1 h. du soir ; 771<sup>mm</sup>,1 le 27 à 1 h. du matin.

**TEMPÉRATURE.** — Relativement élevée les 1<sup>er</sup>, 3, 16 et 17, très basse les 7, 8 et 9, basse les 10, 11, 23 et 24, plus ou moins élevée les autres jours. — Jour où la moyenne a été la moins élevée: le 8:  $-1^{\circ},7$ ; jour où elle a été la plus élevée: le 17:  $8^{\circ},3$ . — Moyennes des minima: du 1<sup>er</sup> au 4:  $4^{\circ},5$ , du 5 au 14:  $-1^{\circ},3$ , du 15 au 20:  $2^{\circ},6$ , du 21 au 28:  $-0^{\circ},9$ ; pour le mois:  $0^{\circ},5$ ; minimum absolu:  $-4^{\circ},5$  le 8; autres minima assez bas:  $-4^{\circ},4$  le 9;  $-3^{\circ},2$  le 10;  $-2^{\circ},3$  le 11;  $-2^{\circ},6$  les 23 et 24;  $-3^{\circ},3$  le 27. — Moyennes des maxima: du 1<sup>er</sup> au 5:  $9^{\circ},2$ ; du 6 au 12:  $3^{\circ},5$ ; du 13 au 19:  $11^{\circ},7$ ; du 20 au 23:  $3^{\circ},6$ , et du 24 au 31:  $7^{\circ},4$ ; pour le mois:  $7^{\circ},3$ ; maximum absolu,  $14^{\circ},4$  le 16. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné; moyenne des températures minima:  $-1^{\circ},3$ . Ce thermomètre est descendu au-dessous de zéro le 2:  $-0^{\circ},7$ , le 5:  $-4^{\circ},4$ , le 7:  $-3^{\circ},8$ , le 8:  $-5^{\circ},9$ , le 9:  $-5^{\circ},8$ , le 10:  $-5^{\circ},3$ , le 11:  $-6^{\circ},7$ , le 14:  $-4^{\circ},1$ , le 15:  $-2^{\circ},2$ , le 19:  $-0^{\circ},7$ , le 21:  $-0^{\circ},4$ , le 22:  $-1^{\circ},2$ , le 23:  $-5^{\circ},8$ , le 24:  $-4^{\circ},5$ , le 25:  $-4^{\circ},8$ , le 27:  $-6^{\circ},4$  et le 28:  $-1^{\circ},7$ . — Thermomètre enfoui à  $0^m,25$  dans un sol gazonné: moyenne du mois:  $5^{\circ},2$ ; minimum absolu:  $2^{\circ},4$  le 11; maximum absolu:  $7^{\circ},6$  les 17 et 18.

**NATURE DU TEMPS.** — Couvert ou très nuageux les 1<sup>er</sup>, 2, 5, 6, 11, 12, 15, 17, 20, 21, 22, 26 et 28, clair les 8, 9 et 19, plus ou moins nuageux les autres jours. Le soleil a paru tous les jours sauf les 2, 12, 15, 17, 21, 22 et 28; nombre d'heures où il a eu une certaine force: 69. — Nombre de jours où il a plu, si peu que ce soit: 11; ayant donné au moins  $1^{mm}$  d'eau: 8. — Périodes pluvieuses: du 1<sup>er</sup> au 3, les 5, 6, 11, 16, 25, 27 et 28. — Le 6, quelques grains de grésil à 8 h. du soir; le même jour il est tombé un peu de neige mêlée de pluie de 9 h. du matin à midi et le 28 quelques flocons à 1 h. du matin. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte: 38; négligeable: 50 environ. — Hauteur

d'eau tombée : 28<sup>mm</sup>,2, 29<sup>mm</sup>,5. — Evaporation , 9<sup>mm</sup>,6. — Brouillards les 11, 12, 17, 18, 19, 20 et 25. — Gelées blanches le 5, du 7 au 11, les 24 et 27.

VENT. — Variant entre S. et N. par O. du 1<sup>er</sup> au 5, d'entre E. au N. du 6 au 10, variable le 11, des régions S. les 12 et 13, des régions E. à partir du 14. — Grand vent d'O. N. O. le 3, des régions N. le 4 et d'E. les 23 et 24.

*Le Directeur de l'Observatoire,*

L.-E. LAROCQUE.

---

## FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

**AVRIL.** — 1 Paimbœuf, Vertou. — 4 Thouaré. — 5 Le Pellerin. — 8 Frossay. — 9 Saint-Aignan. — 10 Saint-Mars-du-Désert, Guenrouet. — 11 Fresnay, Guérande, Chapelle-sur-Erdre. — 12 Mouzeil. — 13 Carquefou. — 14 Saint-Léger. — 15 Sainte-Pazanne, Regrippière, Saint-Herblain, Grand-Auverné, Bignon. — 16 Couffé, Belligné, Malville. — 17 Fay, Varades. — 18 Saint-Herblain, Missillac. — 19 Saint-Julien-de-Vouvantes, Guenrouet (à Notre-Dame-de-Grâces). — 20 Cordemais, Bouguenais. — 22 Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — 23 Saint-André-des-Eaux, Nort, Saint-Julien-de-Concelles. — 24 Bonnoeuvre, Legé. — 25 Trans, Nantes. — 26 Guérande, Saint-Gildas-des-Bois. — 27 Pont-Saint-Martin. — 28 Chapelle-des-Marais. — 29 Besné. — 30 Chapelle-Heulin, Rezé, Saint-Nazaire, Riaillé, Fay (à Notre-Dame-des-Landes).

1<sup>er</sup> lundi, Vallet, la Planche, Saint-Colombin. — 2<sup>e</sup> lundi, Touvois, la Planche, Saint-Sébastien. — 3<sup>e</sup> lundi, la Boissière-du-Doré, Vieille-vigne, Saint-Colombin. — Le dernier lundi, Vue. — 1<sup>er</sup> mardi, Riaillé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc (marché de porcs), le Bignon, Soulvache, Chapelle-Saint-Sauveur, Campbon (à Sainte-Anne), Blain. — 2<sup>e</sup> mardi, Loroux-Botttereau, Joué, Sainte-Pazanne. — 4<sup>e</sup> mardi, la Meilleraye,

Ligné. — 1<sup>er</sup> mercredi, le Bignon, les Touches, Machecoul (marché). — 2<sup>e</sup> mercredi, Guémené-Penfao, Saint-Philbert. — 3<sup>e</sup> mercredi, Geneston (Montbert). — 1<sup>er</sup> jeudi, Ancenis, Châteauthébaud, la Chevrolière, Remouillé. — 2<sup>e</sup> jeudi, Aigrefeuille, le Landreau. — 3<sup>e</sup> jeudi, Chapelle-Heulin, Paulx, Ragon, Rougé, Rezé. — 4<sup>e</sup> jeudi, Plessé. — 1<sup>er</sup> vendredi, Bourgneuf (marché de bestiaux). — 3<sup>e</sup> samedi, Monnières. — Le lundi après les Rameaux, Chapelle-des-Marais. — Lundi de Pâques, Barbechat, Saint-Jean-des-Bois, Pontchâteau. — Le lundi après le 15, Herbignac, grand marché. — Le mardi de Pâques, Moisdon, la Bernerie (assemblée gagerie). — Mardi de la Quasimodo, Fégréac, Jans. — Le mardi après le 25, Arthon. — Le mercredi de Pâques, Savenay. — Le jeudi qui suit le 8, Saffré. — Le jeudi après Pâques, Blain. — Le samedi après Pâques, Besné. — Le jour de la Saint-Marc, Nantes. — Tous les mardis de Pâques à la Saint-Jean, *marché au Loroux-Bottereau*. — Dernier lundi, Vue. — Dernier jeudi, Héric. — 1<sup>er</sup> samedi, Puceul.

---

MM. les Maires sont priés de signaler les erreurs ou omissions qui pourraient s'être glissées dans l'indication des foires et marchés.

---

Le Gérant,

A. ANDOUARD.

# LAWES' PHOSPHO-GUANO ENGRAIS



A BASE ESSENTIELLEMENT

organique

DE LA

LAWES' CHEMICAL MANURE COMPANY LIMITED

DE LONDRES

CONCESSIONNAIRE GÉNÉRAL POUR LA FRANCE ET SES COLONIES

CH. GAUCHET

Membre du Comice agricole et de l'Association bretonne,

NANTES, FOSSE, 92.

« La réputation universelle de sir J.-B. Lawes, le célèbre agriculteur anglais, »  
» qui est le fondateur de la Lawes'chemical Manure Company, est un sûr garant »  
» des soins intelligents et raisonnés avec lesquels est fabriqué le Lawes' Phospho- »  
» Guano. Personne ne connaît mieux les qualités requises pour un bon engrais »  
» que le chimiste éminent auquel la Reine d'Angleterre vient de conférer le titre »  
» de baronnet pour services rendus à l'agriculture. »

De tous les côtés de la France, nous recevons journellement des certificats attestant les résultats obtenus avec le «Lawes'Phospho-Guano.» Pensant être utile aux agriculteurs et pour les éclairer, nous avons réuni une partie de ces certificats dans une brochure que nous envoyons *franco*.

---

MATÉRIEL AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

## BUOT

4, place des Petits-Murs, Nantes.

Agriculture — Instruments — Viticulture

Charrues en fer.  
Brabant double.  
Fouilleuse à 2 et 3 socs.  
Herses articulées.  
Rouleaux unis plumbeurs.  
Fauçonneuses et moissonneuses.  
Faneuses et râtaux.  
Baratte mécanique.

Charrue vigneronne.  
Houe et extirpateurs.  
Herses et paroirs.  
Harnais viticole.  
Pressoir dit Universel.  
Fouloir à vendanges.  
Pompes pour soutirage.  
Filtre à vin et lies.